

Les transferts de revenus des migrants : quel impact sur le développement économique et financier des pays d'Afrique subsaharienne ?

Emmanuel ROCHER

Direction des Relations internationales et européennes

Service de la Zone franc et du Financement du développement

Adeline PELLETIER

Université de Paris-Dauphine

EURISCO – Équipe universitaire de recherche

« Institutions : coordination, organisation »

Les transferts de revenus des migrants sont devenus une source majeure de financement pour les pays en développement, les pays d'Amérique latine et d'Asie ayant bénéficié, depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, d'une progression particulièrement soutenue des revenus transférés par leurs émigrés.

Cette dynamique s'est également étendue aux pays d'Afrique subsaharienne, où les transferts des migrants jouent un rôle essentiel dans la réduction de la pauvreté. Ils présentent, en outre, l'avantage de constituer une source de financement extérieur plus stable que les flux d'aide publique au développement (APD) et les investissements directs et, par leur soutien à la consommation privée, ont un effet stabilisateur sur les économies de ces pays, en agissant comme un mécanisme d'atténuation des chocs.

En revanche, leur impact direct sur la croissance à long terme des pays d'Afrique subsaharienne n'est pas établi. Les études empiriques récentes conduites sur ce sujet ne permettent pas de dégager un consensus, la relation entre les transferts et l'investissement productif demeurant incertaine.

Les transferts des migrants peuvent toutefois agir indirectement sur la croissance en favorisant le développement financier des pays récepteurs. Une plus large formalisation des transferts de revenus des migrants africains contribuerait à cet objectif, en permettant aux systèmes financiers locaux de jouer pleinement leur rôle dans l'allocation des ressources.

Si une formalisation accrue des transferts se heurte à des obstacles de nature structurelle, notamment le faible degré de bancarisation des économies africaines, plusieurs pistes peuvent néanmoins être explorées. Dans les pays émetteurs, un renforcement de la transparence et de la concurrence sur le marché des transferts de fonds peut concourir à une diminution des coûts d'envoi. Dans les pays récepteurs, l'amélioration de l'accès des populations aux services financiers (notamment par un rôle accru de la microfinance et des nouvelles technologies de paiement) et la poursuite des réformes structurelles déjà engagées sont des préalables importants à une efficacité accrue des transferts.

Mots-clés : Afrique subsaharienne, croissance, financement
du développement, secteur financier, transferts des migrants

Code JEL : F22, F35, O15, O16, O17

Depuis quelques années, le rôle des transferts de revenus des migrants dans le développement économique constitue un thème récurrent de recherche et de débat politique.

La présente étude rappelle l'importance des envois de fonds dans le financement des pays en développement, notamment d'Afrique subsaharienne, et leur contribution essentielle à la réduction de la pauvreté. Elle expose les principaux résultats des études récentes qui ont examiné l'impact des transferts de revenus sur la croissance à long terme des pays d'Afrique subsaharienne. Ces études ont abouti à des résultats mitigés, en particulier sur l'investissement productif (cf. section 1). Elle invite ensuite à une plus large formalisation des transferts destinés à cette région, afin de contribuer au renforcement des systèmes financiers locaux et à l'amélioration du potentiel de croissance des pays bénéficiaires (cf. section 2).

Elle présente enfin quelques pistes susceptibles de lever les obstacles à la formalisation des transferts de revenus des migrants et d'améliorer leur impact sur la croissance (cf. section 3).

I | L'importance des transferts de revenus pour les pays d'Afrique subsaharienne

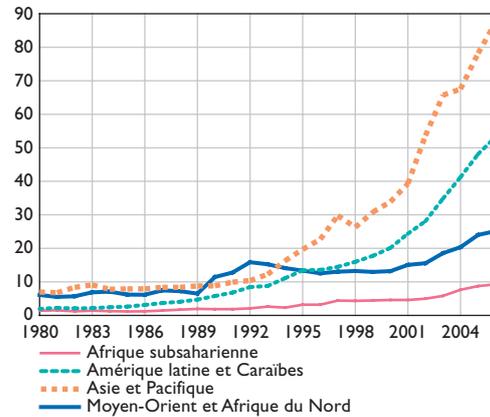
III Une source essentielle de financement du développement

Depuis le milieu des années soixante-dix, les montants transférés ont progressé de façon quasi constante, cette tendance s'étant particulièrement accentuée pour l'Amérique latine et les pays asiatiques à partir du milieu des années quatre-vingt-dix (cf. graphique 1). Entre 2000 et 2006, les envois de fonds vers les pays en développement ont, dans leur ensemble, plus que doublé, pour atteindre environ 180 milliards de dollars américains, soit près de deux fois le montant de l'aide publique au développement destinée à ces pays.

Cette évolution globale tient pour partie à l'augmentation du nombre des migrants : ainsi, entre 1995 et 2004, la part de la population d'origine

Graphique 1 Transferts de revenus

(en milliards de dollars américains courants)



Source : Banque mondiale (2007), Global Development Finance Indicators

étrangère dans la population totale a augmenté dans l'ensemble des pays de l'OCDE, cette progression allant de 0,6 point en Australie (23,6 % de la population totale en 2004) jusqu'à 4,1 points en Irlande (11 % de la population en 2004)¹. L'insertion croissante des migrants dans les économies des pays d'accueil s'est accompagnée d'une amélioration de leurs revenus et, par conséquent, de leur capacité de transfert. La progression des flux globaux tient également à un meilleur enregistrement, dans les balances des paiements, des flux de transferts, en liaison avec le recours accru des migrants originaires d'Amérique latine et d'Afrique du Nord aux services financiers formels.

Parallèlement, les flux d'APD ont plutôt stagné sur la période 1984-2005, à l'exception notable de l'aide destinée aux pays d'Afrique subsaharienne depuis 2000 (cf. graphique 2).

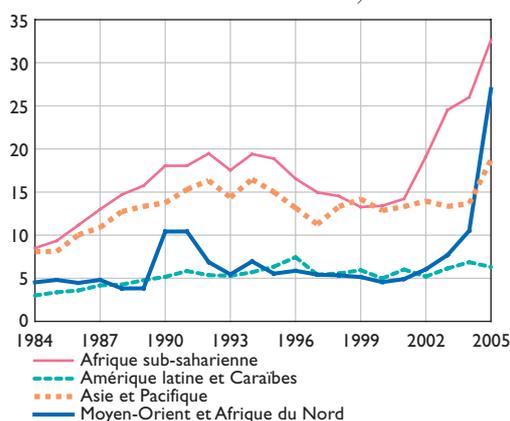
Le rapprochement des montants des transferts et de l'aide officielle avec l'autre source de financement que constituent les flux d'investissements directs permet de mettre en évidence des profils de financement extérieur distincts pour les quatre grandes régions émergentes (cf. graphique 3).

L'Amérique latine reçoit près de 30 % des flux de transferts des migrants vers les pays en développement. L'importance des investissements nord-américains

¹ Lemaitre et Thoreau (2006)

Graphique 2 Flux d'aide officielle au développement

(en milliards de dollars américains courants)



Source : Banque mondiale (2007), Global Development Finance Indicators

dans la zone explique qu'elle est aussi la région, avec l'Afrique subsaharienne, qui reçoit le plus d'investissements directs étrangers en proportion de son PIB.

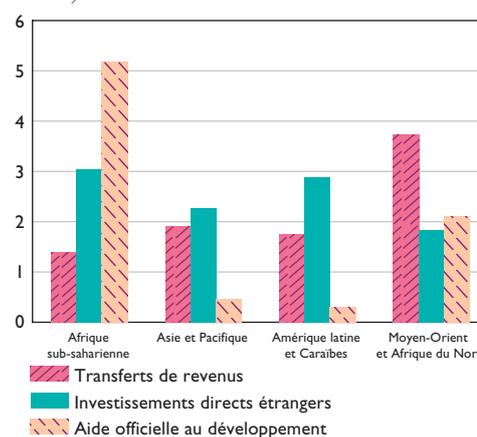
Si les pays d'Asie recueillent près de la moitié des flux de transferts vers les pays en développement, ces revenus représentent moins de 2 % de leur PIB, en moyenne, sur la période 2001-2006.

À l'inverse, en captant environ 15 % du total des flux de transferts, les pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient reçoivent la part la plus importante de ces revenus en proportion de leur PIB (environ 3,7 % du PIB de cette région). Ceci s'explique, principalement, par l'ancienneté de l'immigration nord-africaine en Europe ainsi que par le développement de réseaux bancaires accompagnant les mouvements des migrants en Europe, ce qui a favorisé les transferts formels.

L'Afrique subsaharienne reste la région la plus dépendante de l'APD, qui représente en moyenne 5 % de son PIB sur la période 2001-2006. Si les flux des transferts des migrants vers l'Afrique subsaharienne ont suivi la tendance générale à la hausse et ont quasiment doublé entre 2000 et 2006, atteignant plus de 9 milliards de dollars américains, ils ne représentent que 1,3 %

Graphique 3 Principaux modes de financement extérieur des régions en développement 2001-2006

(en % du PIB)



Source : Banque mondiale (2007), Global Development Finance Indicators

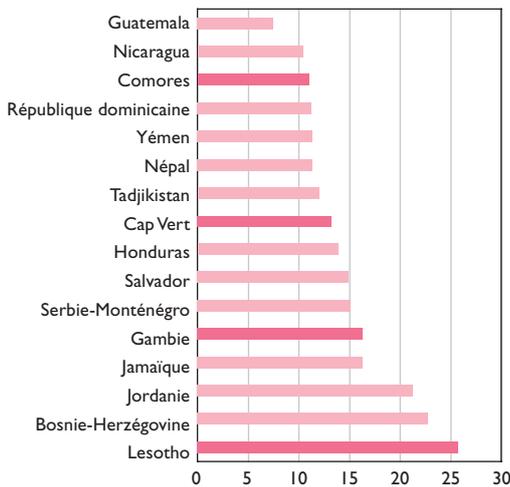
du PIB de la région et 5 % du total des envois vers les pays en développement. Cette source de revenus extérieurs en direction de l'Afrique subsaharienne a toutefois connu une progression ininterrompue depuis le début des années quatre-vingt-dix, alors que les flux d'APD et les investissements directs ont été soumis, au cours de la période, à de fortes fluctuations.

Pour certains petits pays africains (Lesotho, Gambie, Cap Vert, Comores), aux structures productives souvent peu diversifiées, les transferts de revenus des migrants représentent une source de financement extérieur encore plus importante, qui peut représenter de 10 % à 20 % de leur PIB (cf. graphique 4). À cet égard, l'exemple des Comores est très représentatif de ces économies fortement dépendantes des transferts d'argent. Avec 14 % en 2005², les Comores se situeraient au douzième rang mondial au regard du ratio rapportant les transferts de fonds reçus au PIB, selon le classement de la Banque mondiale. L'importance des transferts s'y est aussi fortement accrue entre 1995 et 2005 puisqu'ils ont représenté, en moyenne, 160 % des exportations de biens et services et 72 % de l'APD, dépassant même en volume les flux d'APD à partir de 2003. Le ratio transferts courants privés des migrants sur PIB n'était du reste que de 4 % en 1995, soit une progression de 10 points en 10 ans.

2 Source : Banque centrale des Comores (BCC). Les données intègrent, dans les transferts courants privés, les transferts de fonds informels estimés.

Graphique 4 Principaux pays bénéficiaires des transferts de revenus des migrants 2001-2005

(en % du PIB)



Source : Banque mondiale (2005), Live Data Base

I | 2 Un impact différencié sur les déterminants de la croissance

I | 2 | 1 Un rôle actif dans le soutien à la consommation et la réduction de la pauvreté

En Afrique subsaharienne, les transferts des migrants, en augmentant le revenu disponible des ménages bénéficiaires, ont un impact direct sur la réduction de la pauvreté et des inégalités, comme ont pu le mettre en évidence les travaux de Gupta, Patillo et Wagh (2007). Ces travaux montrent, en particulier, qu'une augmentation de 10 % des flux de transferts est associée à une réduction de 1 % du niveau de pauvreté par habitant et de la dispersion des revenus par tête. Les transferts d'argent des migrants permettent de lisser la consommation (Kannan et Hari, 2002) en agissant comme un mécanisme d'assurance face aux chocs adverses (Lucas et Stark, 1985 ; Yang et Choi, 2007). Une part significative des montants transférés est généralement dépensée en biens de consommation courante alors qu'une fraction plus réduite est épargnée ou investie. Dans certaines régions d'Afrique subsaharienne, la part des transferts affectée à la consommation peut aller jusqu'à 80 % (Maimbo et Ratha, 2005). Une étude ciblée sur l'économie des Comores confirme la forte corrélation entre les transferts et la consommation des ménages (cf. encadré 1).

ENCADRÉ 1

L'impact des transferts sur les variables macroéconomiques : le cas des Comores

Cet encadré a pour objet d'étudier les relations entre les principales variables macroéconomiques des comptes nationaux des Comores et les flux de transferts des migrants.

Depuis 1985, la formation brute de capital en pourcentage du PIB a connu une diminution marquée, passant de 35 % du PIB à 10 % en 2005. À l'inverse, la part de la consommation finale des ménages est demeurée stable, autour de 80 à 90 % du PIB, dans un contexte de faible croissance économique. Il semblerait donc (cf. graphique infra) que les transferts aient permis de soutenir la consommation des ménages mais qu'ils n'aient pas permis de contrecarrer la baisse de l'épargne intérieure et de l'investissement, amorcée dès les années quatre-vingt.

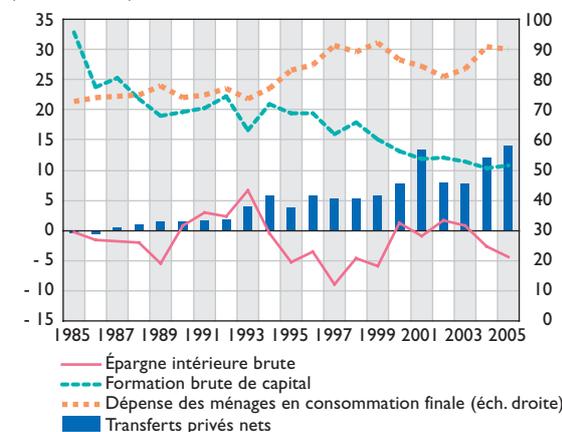
L'examen des corrélations entre les transferts de revenus des migrants et les principales variables macroéconomiques met en évidence une forte corrélation positive entre la consommation finale des ménages et les transferts (le coefficient de corrélation est de 0,94).

La corrélation négative entre la balance commerciale et les transferts (- 0,80) s'expliquerait par le fait que, dans le cas des Comores, une augmentation des fonds envoyés diminue l'excédent ou accentue le déficit de la balance commerciale via une hausse des importations de biens de consommation.

La relation entre les transferts et la formation brute de capital fixe est en revanche affectée d'un faible coefficient de corrélation (0,25).

Transferts privés et comptes nationaux 1985-2005

(en % du PIB)



Sources : Banque africaine de Développement, Banque centrale des Comores, rapports de la Zone franc ; Calculs : Banque de France.

ENCADRÉ 2

Mesure des flux de transferts des migrants

Les données officielles sur les paiements transfrontaliers effectués par des particuliers vers leur pays d'origine sont, en principe, collectées et enregistrées dans les balances des paiements, conformément à la méthodologie normalisée définie par le FMI (Manuel de la Balance des paiements, cinquième édition, 1993).

Les transferts sont traditionnellement répertoriés sous trois catégories :

- ces flux sont enregistrés dans le compte courant, sous la catégorie des « Transferts courants privés », lorsque les migrants sont installés depuis plus d'un an dans un pays autre que celui de leur nationalité d'origine. Ces données sont généralement privilégiées pour l'analyse de l'impact macroéconomique des transferts des migrants. Cette approche est également celle retenue pour la présente étude ;
- ils sont inscrits dans le compte courant sous l'appellation « Compensation des employés » lorsqu'il s'agit du transfert de revenus, de salaires ou d'autres paiements reçus dans le cadre de prestations saisonnières (d'une durée inférieure à un an) effectuées à l'étranger ;
- la sous-catégorie « Transferts des migrants » du compte de capital enregistre les flux financiers générés par les migrants en contrepartie des échanges de biens et services qui peuvent être effectués à l'occasion du changement de lieu de résidence (valable pour au moins un an).

En dépit de ces efforts de normalisation, la collecte et l'enregistrement de données fiables en matière de transferts d'argent s'avèrent particulièrement délicats. Une des principales sources de difficultés réside dans la multiplicité des institutions financières et non financières susceptibles de « capter » tout ou partie des flux de transferts, ce qui nécessite, pour les banques centrales établissant les balances des paiements, la mise en place de reportings spécifiques. Une étude récente (De Luna Martinez, 2005) a relevé que, sur un échantillon de quarante banques centrales de pays en développement, seules 65 % d'entre elles collectaient des données relatives à l'activité des bureaux de change, cette proportion n'atteignant que 35 % et 38 % pour les sociétés de transfert d'argent et les bureaux de services postaux. L'activité des banques commerciales était en revanche mieux connue, avec un taux de couverture de 90 %.

Une autre contrainte majeure réside dans l'estimation de la part des flux des paiements effectués de façon informelle. Ces flux sont constitués de l'ensemble des transferts d'argent qui n'impliquent pas de contrats formels, tels que l'argent transféré en espèces ou par tout autre moyen (par fax...) entre amis, entre membres d'une même famille ou d'une même communauté. L'étude précitée de la Banque mondiale (De Luna Martinez, op. cit.) indiquait qu'en ce domaine, seul un quart des banques centrales de l'échantillon collectaient des données sur les échanges informels, par le biais d'enquêtes spécifiques, soit auprès des migrants lors de leur retour dans leur pays d'origine, soit auprès des ménages bénéficiaires.

Compte tenu des risques d'erreurs et d'approximations que comporte le recours à ces méthodes d'évaluation et de l'absence de suivi de ces flux par un grand nombre de banques centrales, les données des balances des paiements ne reflètent donc pas le montant exact des transferts de fonds. Les transferts informels vers les pays latino-américains représenteraient ainsi entre 5 % et 20 % des paiements officiels. Cette proportion est plus élevée pour les flux à destination des pays d'Afrique subsaharienne, où les échanges informels seraient compris entre 45 % et 65 % des flux formels (Freund et Spatafora, 2005).

les Comores, le Mali ou le Sénégal depuis la France transiteraient à plus de 70 % par des canaux informels (Freund et Spatafora, 2005).

Or, les transactions réalisées dans un cadre formel présentent de meilleures garanties en termes de

sécurité : pour l'expéditeur et pour le destinataire, mais aussi pour le système économique dans son ensemble, car les transactions formelles sont soumises à la réglementation anti-blanchiment. Il existe en outre d'autres externalités positives associées à l'utilisation des services financiers pour les opérations de transferts.

En effet, en rapprochant les familles des migrants des institutions financières, la formalisation des transferts est susceptible d'influer sur les pratiques financières des populations réceptrices, en les incitant, par exemple, à détenir un compte courant ou un compte d'épargne ou en leur permettant d'accéder à des financements, adossés à des flux de transferts, pour le lancement de micro-entreprises. La formalisation des transferts peut ainsi contribuer au développement financier du pays récepteur.

Comme pour la croissance, les relations de causalité entre la formalisation des transferts des migrants et le développement économique du pays d'accueil demeurent encore incertaines. Il semble cependant qu'en agissant sur le développement du secteur financier, les transferts peuvent influencer indirectement sur la croissance à long terme. En effet, le secteur bancaire, par la diminution des coûts de transactions qu'il autorise, est le plus à même de diriger les transferts de fonds vers les projets les plus rentables, susceptibles de renforcer le potentiel de croissance. En outre, les transferts de fonds peuvent compenser les imperfections du système financier du pays récepteur en relâchant les contraintes de crédit pour les entrepreneurs potentiels qui n'ont pas accès aux prêts du secteur bancaire. Les transferts des migrants peuvent ainsi agir sur l'investissement productif en offrant une source de financement alternatif à des acteurs économiques exclus des circuits de financement traditionnels. Ces avantages sont d'ailleurs confirmés par Giuliano et Ruiz-Arranz (2005) et Levine (2004), qui mettent en évidence l'impact des transferts d'argent et du niveau de développement financier sur la croissance économique des pays récipiendaires. Pour les pays d'Afrique subsaharienne, l'incidence déterminante des transferts sur le développement financier a été plus particulièrement soulignée par les travaux de Gupta, Patillo et Wagh (2007).

2|2 Facteurs déterminant le degré de formalisation

La préférence des migrants africains pour l'informel s'explique par un ensemble de facteurs, reposant, principalement, sur le coût relatif des transferts par le circuit formel, le degré de bancarisation et la couverture géographique des réseaux bancaires.

2|2|1 Les coûts de transaction par le circuit formel

Souvent plus rapides que les transferts formels, les transferts informels présentent des avantages d'ordre pratique : ils ne nécessitent pas, par exemple, de détenir de compte bancaire. Les frais qu'ils occasionnent sont, en outre, nettement inférieurs à ceux des services formels : le coût des transferts informels est généralement estimé entre 3 % et 5 % du montant envoyé, alors que les frais des services de transfert proposés par les intermédiaires financiers s'inscrivent à des niveaux sensiblement plus élevés, pouvant atteindre jusqu'à 17 % du montant envoyé (cf. tableau 1). En moyenne, les coûts de transaction des transferts *via* les circuits formels sont estimés à 12 % des montants envoyés.

L'écart de coût entre les services formels et informels tient tout particulièrement aux différences de taux de change, ceux appliqués dans le cadre d'échanges informels étant sensiblement inférieurs à ceux

Tableau 1 Coûts comparés des transferts d'argent par le secteur formel

(en %, pour un montant de 200 dollars américains)

Vers les pays d'Amérique latine	
Depuis les États-Unis :	
Équateur	4,9
Salvador	6,2
Mexique	6,9
République dominicaine	10,4
Jamaïque	8,1
Barbade	11,7
Venezuela	17,1
Vers les pays d'Afrique	
Depuis les États-Unis :	
Cap Vert	5,2
Ghana	7,5
Zimbabwe	11,9
Depuis la France :	
Maroc (via un établissement bancaire)	4,5
Sénégal, Mali	8,0 – 9,5
Comores	12,0 – 19,0

Sources : Latin American Council (données 2004, pour les pays d'Amérique latine) ; Banque de France (données 2007 pour les pays d'Afrique hors Ghana et Zimbabwe) ; Sander C. (données 2003, pour le Ghana et le Zimbabwe)

Note : À l'exception de ceux depuis la France vers le Maroc, tous les transferts transitent par des sociétés spécialisées dans ce type d'opérations.

pratiqués par les intermédiaires financiers. En outre, les services formels peuvent également comporter des frais dans le pays de réception ainsi que diverses commissions non négligeables.

Le recours aux transferts informels suppose toutefois l'acceptation d'un niveau de risque élevé. En effet les opérations de transfert *via* les circuits informels sont tout particulièrement exposées aux risques de perte, de vol, de détournement et/ou de fraude de toutes sortes.

En outre, les frais des services formels diminuent progressivement en fonction des volumes totaux envoyés vers les pays d'origine et de l'ancienneté de l'installation des migrants dans le pays d'accueil. La différence de coût observée entre le Maroc et les Comores pour des transferts effectués depuis la France peut ainsi s'expliquer, en partie, par l'existence, en France, d'un réseau bancaire développé et spécialisé dans les opérations de transfert vers le Maroc.

2|2|2 L'accès aux services financiers dans les pays récepteurs

Le degré de bancarisation des populations des pays récepteurs et les conditions d'accès aux services financiers constituent également un facteur primordial facilitant le recours aux transferts formels

À cet égard, les différents indicateurs utilisés pour mesurer le niveau de bancarisation des

économies apparaissent nettement plus faibles en Afrique subsaharienne que dans les autres régions (cf. tableau 2). Les conditions d'accès physique aux services bancaires sont également plus restreintes.

L'ensemble de ces facteurs explique la préférence des migrants africains pour les transferts informels, à l'inverse des migrants latino-américains et nord-africains dont le recours aux transferts formels par l'intermédiaire des banques et des opérateurs de transferts s'est accru.

2|2|3 Quelques pistes pour améliorer l'impact des transferts sur le développement financier

Du côté des pays émetteurs : accroître la transparence et la concurrence sur le marché des transferts de fonds

Les autorités des pays d'immigration sont susceptibles de contribuer à la réduction des coûts des transferts en favorisant une plus grande transparence sur le marché des envois internationaux d'argent. Ces pays ont, en particulier, un rôle important à jouer dans la diffusion d'une information détaillée sur les différents modes de transferts et leurs coûts respectifs. Le Département britannique pour le développement international (DFID), en se dotant, en mars 2005, d'un outil de comparaison des services et des prix des transferts, s'est montré précurseur en ce domaine, cette expérience ayant contribué efficacement à l'abaissement des coûts sur certains « corridors ».

Tableau 2 Indicateurs de développement financier (à fin décembre 2004)

	M2/PIB (%)	Crédits à l'économie/PIB (%)	Dépôts bancaires/PIB (%)	Nombre d'agences bancaires pour 100 000 habitants	Population disposant d'un compte bancaire (%)
Afrique subsaharienne (a)	26,3	16,7	19,0	2,6	12,6
UEMOA	26,5	17,2	21,5	0,9	3,8
CEMAC	15,1	7,8	12,2	0,6	4,6
Comores	23,3	6,6	13,6	0,9	5,0
Afrique du Nord et Moyen-Orient	62,1	39,8	28,3	nd	nd
Asie du Sud	57,6	35,7	26,4	nd	nd
Amérique latine et Caraïbes	58,0	25,7	28,1	9,9	50,0

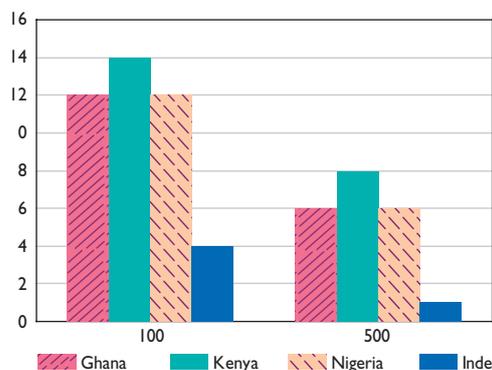
Sources : FMI, World Economic and Financial Surveys ; Regional Economic Outlook Sub-Saharan Africa, mai 2006 ; Banque mondiale, Global Development Finance Indicators ; Banque centrale des Comores

(a) Hors Afrique du Sud et Nigeria

nd : non disponible

Graphique 5 Coûts comparés des transferts à partir du Royaume-Uni

(en livres sterling, en % du montant transféré)



Source : Department for International Development (2006)

En particulier, le renforcement de la transparence et de la concurrence pour les transferts à destination de l'Inde a permis une réduction significative des coûts, de l'ordre de 20 % depuis 2005 (cf. graphique 5).

La France s'est, pour sa part, engagée, lors de la réunion des ministres de la Zone franc du 7 avril 2005 à Cotonou, à « encourager la concurrence en développant l'information du public sur les conditions appliquées aux transferts de fonds ». Un outil de comparaison des prix des transferts, accessible sur internet ⁴, a ainsi été officiellement lancé, le 19 novembre 2007.

Le renforcement de l'offre et de la concurrence sur le marché des transferts de fonds peut être également recherché par la mise en place de cadres réglementaires équilibrés, favorisant l'entrée de nouveaux acteurs tout en préservant le respect de certaines règles, notamment celles relatives à la lutte contre le blanchiment. En France, le cadre réglementaire actuel, qui requiert un statut de société financière pour réaliser des transferts de fonds, est à la fois exigeant, parce qu'il vise à assurer la sécurité des opérations et à éviter que ces flux ne soient utilisés à des fins de blanchiment ou de financement du terrorisme, mais il est également évolutif et ouvert à la concurrence. Le Comité des établissements de crédit et des Entreprises d'investissement (CECEI) a, au cours des années récentes, adapté ses exigences pour tenir compte des besoins du marché. Ainsi, après l'agrément d'une première société financière en 2003, le CECEI a agréé en 2006 deux autres filiales françaises de grands transmetteurs internationaux, ce qui devrait

contribuer à un renforcement notable de l'offre et de la concurrence.

La création d'un cadre harmonisé au niveau européen pourrait également créer des opportunités pour faciliter davantage les transferts de fonds des migrants tout en respectant les besoins de lutte contre le blanchiment. La *Directive sur les services de paiement*, adoptée le 13 novembre 2007 par le Parlement européen et le Conseil, définit, à côté du statut d'établissement de crédit, un nouveau statut d'établissement de paiement, dont les exigences, notamment en matière de capital minimum (20 000 euros, contre 2,2 millions d'euros pour le statut de société financière), sont sensiblement réduites. En allégeant les contraintes administratives et réglementaires tout en conservant de fortes exigences en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, ce texte, qui devrait être transposé en droit français courant 2009, est de nature à renforcer la concurrence sur ce marché et donc à réduire la part du secteur informel.

Du côté des pays récepteurs :

• Améliorer les conditions d'accès aux services financiers

La recherche d'une plus grande formalisation des transferts et d'un meilleur impact économique nécessite d'engager une réflexion sur les conditions d'amélioration de l'accès aux services financiers. À cet égard, une plus forte implication des institutions de microfinance dans les services de transferts pourrait être recherchée. En effet, l'étendue de la couverture géographique des réseaux de microfinance et leur proximité vis-à-vis des populations rurales non bancarisées constituent un avantage comparatif par rapport à d'autres opérateurs. La mobilisation de la microfinance dans la mise en œuvre de nouveaux circuits de transferts pourrait ainsi faciliter l'acheminement des fonds des migrants vers leurs familles d'origine. Elle pourrait également susciter le développement d'une offre de produits financiers adaptés à ces populations (octroi de crédits pour le logement, l'équipement...) et garantis par les flux de transferts.

Toutefois, plusieurs obstacles s'opposent encore à un rôle accru du secteur de la microfinance dans la mise en œuvre de services de transferts internationaux. Les institutions de microfinance ne disposent pas

4 <http://www.envoirdargent.fr/>

toutes des capacités de gestion nécessaires à l'offre de tels produits (gestion de la liquidité en particulier). Surtout, pour pouvoir offrir un service efficace et présentant toutes les garanties, les institutions de microfinance doivent présenter une situation financière saine et être soumises à un dispositif de supervision rigoureux (Sander, 2004), ce qui n'est pas encore le cas de la majorité des établissements de microfinance en Afrique subsaharienne. Des partenariats entre institutions de microfinance et établissements bancaires commencent toutefois à se développer en matière de transferts de fonds internationaux (au Mali notamment).

- **Faciliter le recours aux nouvelles technologies de paiement associées au téléphone mobile**

Le développement de l'utilisation du téléphone mobile (« *m-banking* ») pour effectuer des opérations de dépôt ou de retrait d'espèces, mais aussi des transferts, constitue également une solution à fort potentiel pour les populations d'Afrique subsaharienne, confrontées à d'importantes difficultés d'accès aux services financiers traditionnels. Si le taux d'équipement en téléphone mobile des populations africaines n'atteint encore que 25 % en 2007, contre près de 50 % au niveau mondial, le nombre d'abonnés dans cette région a pratiquement triplé depuis 2002 (contre un doublement dans les autres régions).

Des expériences pilotes sont d'ores et déjà conduites en Afrique du Sud, au Kenya ou en Zambie, utilisant des solutions techniques variées. Celles-ci peuvent reposer sur un simple échange de messages textuels ou impliquer le recours aux technologies plus complexes du cryptage pour offrir un meilleur niveau de sécurité aux transactions. D'une manière générale, dans les pays où elles ont été introduites pour permettre un accès plus large aux services financiers, les nouvelles technologies de paiement associées au téléphone mobile ont permis de faciliter les transferts et d'abaisser leur coût. Les transferts internationaux d'argent effectués par téléphone portable génèrent un coût estimé à environ 4 %, en moyenne, du montant de la transaction.

Un des principaux enjeux pour faciliter l'essor de ces technologies dans la réalisation des opérations

de transfert reposera sur la capacité des autorités de régulation de la sphère financière à mettre en œuvre un dispositif réglementaire suffisamment flexible et innovant. Celui-ci devrait, en effet, tout à la fois permettre l'arrivée de nouveaux acteurs, issus en particulier du secteur des télécommunications, et garantir un niveau adéquat de sécurité, tenant compte des prestations offertes et du niveau de risque correspondant. Les exigences en termes de protection des fonds pourraient, notamment, être adaptées selon les types d'opérations effectuées et les volumes transférés, à l'image des dispositions prévues en ce domaine par la *Directive sur les services de paiement* (des dérogations, sous certaines conditions, aux règles de cantonnement des fonds sont prévues, en fonction des volumes transférés).

- **Poursuivre les réformes de modernisation du secteur financier**

Si l'impact des transferts des migrants sur le développement financier des pays receveurs peut être amélioré par une plus grande formalisation de ces transferts, cet objectif nécessite également de poursuivre les réformes structurelles du secteur financier. En effet, en l'absence de réformes permettant d'améliorer le fonctionnement des marchés bancaires et de stimuler l'offre de crédit dans les pays en développement, une formalisation accrue des transferts est susceptible d'alimenter en dépôts des systèmes bancaires déjà surliquides pour la plupart d'entre eux, sans contribuer au financement du développement.

En particulier, la canalisation des transferts des migrants vers des emplois productifs dans les pays récipiendaires sera facilitée par l'existence d'un environnement des affaires favorable (efficacité du système judiciaire, simplicité et transparence des dispositions réglementaires et fiscales, gouvernance économique générale...), une fiscalité incitative en matière de création d'entreprise et un fonctionnement efficient du système bancaire, permettant, notamment, d'accéder à des financements à long terme. La recherche d'une utilisation plus efficace des transferts rejoint ainsi les objectifs plus larges de modernisation des systèmes financiers dans les pays en développement.

Bibliographie

Aggarwal (R.), Demirgüç-Kunt (A.) et Martinez Peria (M.S.) (2006)

"Do workers' remittances promote financial development?", Banque mondiale, *Bank Policy Research Working Paper Series*, n° 3957

Banque africaine de Développement (2008)

« Les transferts de fonds des migrants, un enjeu de développement »

Banque de France (2005)

« Les transferts de migrants aux Comores », *Rapport annuel de la Zone Franc*

Banque mondiale (2006)

"Economic implications of remittances and migration"

Beck (T.), Levine (R.) et Loayza (N.) (2000)

"Finance and the sources of growth", *Journal of Financial Economics*, Vol.58

Beck (T.), Demirgüç-Kunt (A.) et Martinez Peria (M.S.) (2006)

"Banking services for everyone? Barriers to bank access and use around the World", Banque mondiale, *Policy Research Working Paper Series*, n° 4079

Chami (R.), Barajas (A.), Cosimano (T.), Fullenkamp (C.), Gapen (M.) et Montiel (P.) (2008)

"Macroeconomic consequences of remittances", FMI, *Occasional Paper*, n° 259

Chami (R.), Fullenkamp (C.) et Jahjah (S.) (2005)

"Are immigrant remittance flows a source of capital for development?", FMI, *Staff Papers*, Vol 52, n° 1

Da Cruz (V.), Fengler (W.) et Schwartzman (A.) (2004)

"Remittances to Comoros", Volume, trends, impact and implications, Banque mondiale, *Africa Region Working Paper Series*, n° 75

De Luna Martinez (J.) (2005)

"Workers' remittances to developing countries: a survey with Central banks on selected public policy issues", Banque mondiale, *Policy Research Working Paper Series*, n° 3638

DFID (2006)

"Sending money home: a survey of remittance products and services in the United Kingdom"

Fonds monétaire international (2006)

"Union of the Comoros: selected issues and statistical appendix", *IMF Country Report*, octobre

Freund (C.) et Spatafora (N.) (2005)

"Remittances: transaction costs, determinants and informal flows", Banque mondiale, *Policy Research, Working Paper series*, n° 3704

Giuliano (P.) et Ruiz-Arranz (M.) (2005)

"Remittances, financial development, and growth", FMI, *Working Paper*, n° 05/234

Gupta (S.), Patillo (C.) et Wagh (S.) (2007)

"Impact of remittances on poverty and financial development in Sub-Saharan Africa", FMI, *Working Paper*, n° 07/38

Kannan (K.P.) et Hari (K.S.) (2002)

"Kerala's Gulf connection: remittances and their macroeconomic impact", Saint Joseph Press (Inde)

Latin American Council (2005)

"Migrations and remittances in Latin America and the Caribbean: intra-regional flows and macroeconomic determinants", XXXI Regular Meeting of the Latin American Council

Lemaitre (G.) et Thoreau (C.) (2006)

"Estimating the foreign-born population on a current basis", OCDE

Levine (R.) (2004)

"Finance and growth: theory and evidence", NBER, *Working Paper*, n° 10766

Lucas (R.) et Stark (O.) (1985)

"Motivations to remit: evidence from Botswana", *Journal of Political Economy*, Vol. 93

Maimbo (S.) et Ratha (D.) (2005)

"Remittances: development impacts and future prospects", Banque mondiale

Martin (P.), Martin (S.) et Weil (P.) (2002)

"Best practice options: Mali", *International Migration*, 40(3)

Orozco (M.) (2002)

"Attracting remittances: market, money and reduced costs", Report commissioned by the Multilateral Investment Fund of the Inter-American Development Bank

Penent (A.) (2004)

« Transferts des migrants, un levier pour le financement local du développement ? », *Techniques financières et développement*, n° 76

Sander (C.) (2004)

"Capturing a market share? Migrant remittances and money transfers as a micro-finance service in Sub-Saharan Africa", Small Enterprise Development, Vol. 15, n° 1

Sander (C.) et Maimbo (S.M.) (2003)

"Migrant labor remittances in Africa: reducing obstacles to developmental contributions", Banque mondiale, Africa Region Working Paper Series, n° 64

Schoorl (J.), Heering (I.), Esveldt (I.), Gronewold (G.), van der Erf (R.), Bosch (A.), de Valk (H.) et de Bruijn (2000)

"Push and pull factors of international migration: a comparative report", Eurostat

Yang (D.) et Choi (H.-J.) (2007)

"Are remittances insurance? Evidence from rainfall shocks in the Philippines", World Bank Economic Review, Vol. 21, n° 2